



HAL
open science

Licence professionnelle Bibliothèque

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Bibliothèque. 2011, Université Aix-Marseille 2. hceres-02038052

HAL Id: hceres-02038052

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038052v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : AIX-MARSEILLE

Établissement : Université de la Méditerranée - Aix-Marseille 2

Demande n° S3LP120002584

Dénomination nationale : Métiers de l'édition

Spécialité : Bibliothèque

Présentation de la spécialité

L'objectif de cette spécialité est de former des professionnels au service du livre dans le cadre spécifique des bibliothèques, maîtrisant les outils technologiques de l'information et de la communication. La formation favorise l'accès aux concours de bibliothécaire et conservateur. Les emplois visés concernent les bibliothèques territoriales, d'Etat ou les centres de documentations publics ou privés.

Cette spécialité, ouverte en 2006, est portée par le département « Information-Communication » de l'IUT d'Aix-en-Provence. Elle s'inscrit comme une poursuite d'études au DUT « Information-Communication » et comme une sortie professionnalisante de la licence « Lettres modernes ».

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

| | |
|---|-------------|
| Nombre d'inscrits | 12 |
| Taux de réussite | 92 % |
| Pourcentage d'inscrits venant de L2 | 29 % |
| Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation) | 93 % |
| Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels | 45 % |
| Pourcentage de diplômés en emploi enquêtes internes (entre 0 et 12 mois) | 55 % - 79 % |

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette licence professionnelle « Bibliothèque » se positionne dans un secteur soumis aux logiques actuelles du marché mais bénéficiant d'un régime d'exception culturelle en France, secteur en pleine mutation autour de la révolution numérique. Attentive aux évolutions, la spécialité fait bénéficier les étudiants des pratiques les plus actuelles en les initiant aux us et coutumes des métiers. Le fonctionnement étant partiellement commun aux trois licences professionnelles du domaine « Métiers de l'édition », la lisibilité est rendue difficile par l'amalgame des chiffres entre les trois options, ne permettant pas d'apprécier la spécialité à sa juste valeur.

Le nombre de dossiers pour les trois spécialités ne cesse d'augmenter : en quatre ans, il s'est accru de cinquante. Le taux de pression actuel est supérieur à sept prouvant l'intérêt que portent les étudiants à ces formations et permettant d'obtenir une diversité du public recruté dont l'intégration est facilitée par un module de remise à niveau. Cependant, il aurait été judicieux de pouvoir mesurer l'attractivité de chacune des spécialités. La moyenne des effectifs pour cette licence est de douze étudiants, tous ou presque en formation initiale.

Les enquêtes internes globalisent aussi les résultats de l'insertion professionnelle sur l'ensemble des trois spécialités. Le taux de diplômés en emploi est satisfaisant pour les promotions 2008 et 2009 ; il chute par la suite au profit des poursuites d'études. Aucune information n'est donnée pour la promotion 2007. Les tableaux certes exhaustifs ne permettent pas de conclure sur l'adéquation métier-formation et d'analyser les réussites aux concours de bibliothécaires. Dans les années à venir, de nombreux départs en retraite dans la fonction publique vont constituer des débouchés pour les futurs diplômés ; ce qui pourra infléchir les poursuites d'études.

Les partenariats ne semblent pas officialisés mais des liens forts avec les instances professionnelles représentatives de la bibliothèque (association des bibliothèques de France), avec des responsables de médiathèques publiques et avec l'agence régionale du livre ont été tissés permettant l'accueil de stagiaires et la participation de professionnels dans les enseignements à hauteur de 45 % du volume horaire global. Cependant, l'établissement mentionne des difficultés de recrutement de professionnels liées à leur fort investissement dans différentes instances.

Il n'existe pas de conseil de perfectionnement mais des réunions sont organisées pour réviser la politique pédagogique en tenant compte des appréciations des étudiants. Enfin, l'auto-évaluation a été effectuée en collaboration avec un expert extérieur à la formation et a permis une synthèse détaillée des atouts, faiblesses, opportunités et menaces.

- Points forts :
 - La bonne attractivité.
 - L'appui sur un fort réseau de professionnels.
 - La composition de l'équipe pédagogique équilibrée.

- Points faibles :
 - Pas de conseil de perfectionnement.
 - L'augmentation des poursuites d'études.
 - Les indicateurs globalisés sur trois spécialités.
 - Pas de partenariats formalisés.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement)

Il conviendra de mettre en place un véritable conseil de perfectionnement, avec des représentants des instances professionnelles représentatives de la bibliothèque, avec des responsables de médiathèques... pour réfléchir aux évolutions de la spécialité qui lui permettraient rester compétitive face à la concurrence et de se distinguer du Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques de Marseille. Ce conseil devra veiller à l'insertion professionnelle et infléchir les poursuites d'études pour éviter que la formation n'apparaisse comme une préparation à des masters.

La spécialité « Bibliothèque » ne semble pas avoir sa place dans la dénomination nationale « Métiers de l'édition ». Il conviendrait de changer cette dénomination pour une meilleure visibilité ; le domaine « Ressources documentaires et bases de données » semble plus approprié.

Enfin, le dossier d'évaluation doit fournir tous les indicateurs propres à la spécialité lesquels permettront de juger de sa pertinence et d'analyser son fonctionnement. Par ailleurs, l'affichage sur le site internet ou dans d'autres documents doit aussi être distinct pour chaque spécialité.